

CHARTRE PADDOCK

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement d'utilisation du paddock et des boxes du Circuit Paul Ricard afin de veiller au respect du site.

- La vitesse est limitée à **10km/h** et le **code de la route français** s'applique ;
- L'accès au paddock et au pit building avec un **animal** est **interdit** ;
- L'accès à la **voie des stands** et à toutes les autres **zones sensibles** est **interdit** aux personnes non autorisées ;
- Il est interdit de **bloquer l'accès** aux points de collecte des déchets, aux zones zébrées et aux structures dans le paddock (escaliers, sanitaires, etc.) ;
- **Il est interdit de fumer** à l'intérieur des boxes et les mégots doivent impérativement être déposés dans les cendriers à disposition ;
- Il est interdit de **cuire des aliments à l'intérieur** des boxes. Seuls les barbecues **électriques** sont tolérés dans le paddock ; les feux et les autres types de combustibles sont **interdits** ;
- L'utilisation de produits toxiques, corrosifs et/ou néfastes pour l'environnement est **strictement interdite**.

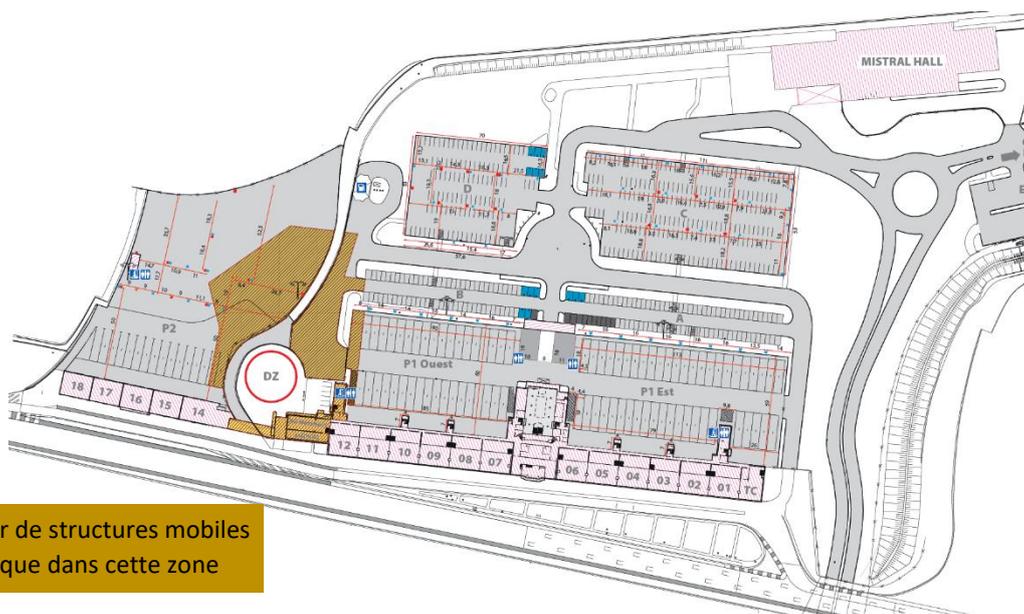


- Seuls l'eau et les produits labellisés éco-responsables sont **autorisés** pour le nettoyage des véhicules ;



- Les carburants, huiles et autres **substances dangereuses** autorisées doivent être manipulés avec le plus grand soin. Le stockage des **fûts de carburant** est **interdit** dans les boxes ;
- Lors d'interventions mécaniques sur les véhicules, **les sols doivent être protégés** avec des tapis environnementaux et **les équipements de protection individuelle doivent être portés** ;
- **En cas d'incident** (taches d'huile, fuites, etc.) de **l'absorbant** est à disposition auprès de l'accueil ou du paddock (*cf. numéro en pied de page*) ;
- **Il est strictement interdit de déverser** en dehors des dispositifs de collecte dédiés tout type de déchets et de liquides usagés (*se référer aux consignes de tri*) ;
- Tout type de dégradation sur les sols ou les murs (marquages, fixations, graffitis, perçages, etc.) est interdit ;
- **Tout dommage matériel ou incident de fonctionnement** (fuite, surtension, feu, etc.) doit être **IMMEDIATEMENT** signalé à l'équipe paddock (*cf. numéro en pied de page*).
- Il est interdit de passer des câbles en **dehors des cheminements** prévus à cet effet ;
- Il est interdit de **modifier les branchements** dans les baies informatiques ;
- **Tous types de structures mobiles** (tentes, auvents, etc.) et **PLV** (drapeaux, banderoles, etc.) ne peuvent être installées sur la zone de décollage de l'hélicoptère (*voir zone de couleur marron sur le plan ci-après*). En dehors de cette zone, des lests sont disponibles au bureau du paddock (*sous réserve de disponibilité*) ;
- Tout affichage temporaire doit être récupéré à la **fin de chaque événement** ;
- Tout objet trouvé doit être rapporté à **l'accueil du Pit building** ;
- Tout objet mis à disposition par le circuit dans le garage (tapis, couverture anti-feu, extincteur, etc.) se révélant manquant au départ des équipes **sera facturé** ;
- **L'évacuation de tout objet abandonné** (fût d'essence, bidon d'huile, etc.) **sera facturée**.

Une pénalité sportive pourra être appliquée en cas de non-respect de ce règlement.



Ne pas installer de structures mobiles
ou de signalétique dans cette zone

Plan d'implantation du paddock

Barème de facturation dans le cadre du tarif écotaxe :

Désignation	Prix HT./article abandonné
Fût plein ou partiellement plein	80€
Fût vide	10€
Pneus (par tranche de 10)	15€ de 1 à 10 pneus, 30€ de 11 à 20 pneus, etc.
Adhésif sur la Pit Lane	300€
Bouteille de gaz	20€
Palette en bois	3€
Pièces mécaniques, carrosserie, etc. (unitaire)	5€
Marquage au sol	1 000€
Bidon renversé au sol	500€

L'équipe paddock reste à votre disposition pour toute demande.